

RÈGLEMENT SCOLAIRE

1. SCOLARITÉ

- 1.1 **Préparatoire et Première année** :L'inscription se fait obligatoirement au mois de février de chaque année scolaire et en fonction des places disponibles. Les effectifs étant limités à 20 élèves par classe au maximum, la direction se réserve le droit de refuser toute demande déposée après ce délai.
- 1.2 **Réinscription** :Elle se fait uniquement au mois de mars de chaque année.
- 1.3 **Admission** :Les élèves venant d'autres écoles privées ou des écoles étatiques sont admis dans les mesures des places disponibles et obligatoirement suite à un test de niveau administré par une commission pédagogique.

2. HORAIRE

- 2.1 **Horaire journalier** :Les cours sont assurés du lundi au vendredi comme suit :DE 8H à 12h et DE 13h30 h à 16h(ou à 17h pour les grandes classes),sauf le mercredi ou les cours s'arrêtent à 13h
- 2.2 **Garderie** : De 16h à 18h (de 14h à 18h le mercredi)
- 2.3 **Récupération des élèves** :elle nécessite obligatoirement la présence de l'un des parents ou d'un tuteur dont le nom doit être mentionné dans la fiche de renseignements

3. RÉGIME SCOLAIRE

- 3.1 **Externe** : Les élèves rentrent déjeuner chez eux et reviennent poursuivre les cours de l'après-midi sans retard
- 3.2 **Demi-pensionnaire** (Panier) :Leur déjeuner apporté de la maison sera chauffé et servi à la cantine de l'école entre 12h et 13h
- 3.3 **Pensionnaire** :Ils mangent carrément à l'école et prennent un menu qui sera transmis régulièrement aux parents.

4. DISCIPLINE

- 4.1 **Retards** :Ils ne sont pas admis car ils perturbent les cours ;ainsi la porte de l'école ferme à 7h50 pour saluer le drapeau national et ne sera ouverte qu' à 8h10 pour les retardataires qui risquent en cas de récidence de rater le premier cours et de rester en permanence pour attendre le cours suivant.
En cas de retards fréquents, les parents seront convoqués et informés que la réinscription de leur enfant pourrait être refusée.
- 4.2 **Absences** :Les parents sont tenus d'informer l'administration de l'école de l'absence de leur enfant le jour même (par téléphone).

Toute absence dépassant les trois jours nécessite un certificat médical ou une justification écrite.

4.3 Conduite et comportements :

- Tenue :Le port du tablier portant le sigle de l'école est obligatoire
- Eviter les jeux violents
- Respecter la propreté de l'école
- Respecter le règlement de l'école et de la classe
- Ne pas apporter à l'école des objets de valeurs ,des téléphones portables ou des objets dangereux.
- Respecter la propreté du bus.

5. ENTREES ET SORTIES

5.1 Entrée des élèves :Les parents doivent laisser leurs enfants à l'entrée de la cour et ne doivent pas y entrer..les élèves inscrits à la garderie restent à l'école après les cours et sous la responsabilité de l'école

6. CLUBS:

Les activités culturelles et artistiques sont proposées dans le cadre de clubs le mercredi après-midi.

7. MESURES DISCIPLINAIRES :

Toute atteinte aux personnes, aux biens de l'école (ou toute action jugée grave) pourrait entraîner les mesures suivantes :

7.1 **Avertissement** : 3 avertissements entraînent un renvoi temporaire

7.2 **Renvoi temporaire** :Il est décidé par le conseil de discipline et sa durée est d'un mois au maximum

7.3 **Renvoi définitif** :Il est prononcé par le conseil de discipline

8. RELATIONS AVEC LES PARENTS

8.1 **Informations** :le contact entre l'école et les parents se fait par le biais du cahier de correspondance. Les parents sont tenus de consulter régulièrement ce cahier

8.2 **Contact auprès de l'administration** : Tous les jours de 8h à 10h30

8.3 **Rencontres avec les enseignants** :Elles sont communiquées aux parents par le biais du cahier de correspondance. En cas de besoin urgent, contacter l'administration pour un Rendez vous.

ENGAGEMENT DES TUTEURS LEGAUX

Mention manuscrite « LU ET APPROUVE »

Tunis, le

Signature légalisée des parents